

Le domaine de Chatenay

Pour permettre le développement économique du domaine de Chatenay, à Saint-Saturnin, il est envisagé de créer un nouveau bâtiment. Une procédure avec concertation a été engagée pour modifier le Plu afin de rendre possible ce projet de construction.

Page modifiée le mardi 4 février 2025 • Données Le Mans Métropole

Contexte



© Le Mans Métropole

Le domaine de Chatenay se situe au nord de l'agglomération mancelle, sur la commune de Saint-Saturnin. Datant du XVIII^e siècle, il est identifié en tant que **patrimoine bâti remarquable protégé** dans le cadre du plan local d'urbanisme de Le Mans Métropole.

Le domaine est depuis 2003 un hébergement hôtelier, qui reçoit des particuliers et des séminaires. Afin de répondre aux **besoins d'accueil** lors d'événements, il est envisagé de **créer un nouveau bâtiment**, une verrière, sur la partie sud de l'Orangerie.

Localisation



© Le Mans Métropole

Le domaine est aujourd'hui situé en zone naturelle générale qui n'autorise pas les nouvelles constructions.

Adaptation

Compte-tenu de l'**enjeu de développement** de cette activité touristique et de la possibilité de réaliser une nouvelle construction sans porter atteinte au site et notamment aux éléments paysagers, il est proposé d'adapter le plan local d'urbanisme.

Cette adaptation consiste à **délimiter une zone naturelle "économique"** de 2200 m².

- Sont inclus une partie des bâtiments existants et leurs abords immédiats,
- sont exclus le chemin d'accès arboré ainsi que le boisement.

Cette adaptation nécessite une **révision allégée** du Plu.

Calendrier

La révision allégée a été prescrite par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2023. Le dossier a ensuite fait l'objet d'une **concertation** à travers l'ouverture d'un registre à disposition à la mairie de Saint-Saturnin et au service Urbanisme-Qualité architecturale de Le Mans Métropole. Cette concertation n'a appelé aucune remarque.

L'autorité environnementale a rendu un avis favorable tacite sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale le 16 juillet 2024. L'examen conjoint du dossier a été réalisé le 2 décembre 2024.

Le dossier sera ensuite soumis à **enquête publique** du lundi 3 mars 2025 à 9h au lundi 17 mars 2025 à 17h30.



TÉLÉCHARGER : LE DOSSIER D'ENQUÊTE

(pdf, 9 Mo)